

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUILLET 2022



AR Prefecture

063-216300046-20220705-72_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle (arrivée à 18h30), JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. FALKENAU Carole (pouvoir à Mme Mège), FERREIRA (pouvoir à Mme Garrachon), ROSSIGNOL Alexis (pouvoir à M. Manuby), M. MEUNIER Thierry (pouvoir à M. Antunes)

N° 72/2022

Objet :

Maison de santé pluridisciplinaire : Honoraires de la juriste

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la Convention à intervenir pour la location des locaux de la future Maison de santé à l'association des professionnels de santé.

La procédure nécessite l'intervention d'une juriste pour la rédaction d'un bail professionnel ou d'un bail commercial.

Pour cette mission, un devis a été remis par la SELARL DMMJB d'un montant de 1 900 € HT, soit 2 280 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour signer le devis de la SELARL DMMJB pour un montant de 1 900 € HT, soit 2 280 € TTC,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mission.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 05 juillet 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20220705-73_2022-DE

Reçu le 07/07/2022

Publié le 07/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle (arrivée à 18h30), JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. FALKENAU Carole (pouvoir à Mme Mège), FERREIRA (pouvoir à Mme Garrachon), ROSSIGNOL Alexis (pouvoir à M. Manuby), M. MEUNIER Thierry (pouvoir à M. Antunes)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande du SMADC concernant des bureaux.

N° 73/2022

Objet :

Location bureaux
du SIRB

En effet, le SMADC souhaiterait occuper les anciens bureaux du SIRB situés au-dessus de l'OTC. Une visite a eu lieu sur site et le directeur est intéressé.

Ces bureaux ne sont pas occupés et la location pourrait permettre de compenser les frais du bâtiment, ce qui n'est pas négligeable pendant ces périodes d'augmentation des coûts.

Le coût des frais s'élève à environ 2 700.00€ par an. Il est proposé de louer les bureaux à hauteur de 250.00€/mois.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord pour proposer un montant de location mensuel de 250.00€/mois,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 05 juillet 2022

Le Maire,



Didier MANUBY

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20220705-74_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle (arrivée à 18h30), JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. FALKENAU Carole (pouvoir à Mme Mège), FERREIRA (pouvoir à Mme Garrachon), ROSSIGNOL Alexis (pouvoir à M. Manuby), M. MEUNIER Thierry (pouvoir à M. Antunes)

N° 74/2022

Objet :

Droit de
préemption
urbain :

Parcelle AV 19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner de M. et Mme AIT ALLA Abdelouahed et Fatima au profit de Mme Mounira SAIDALI. La parcelle est cadastrée AV 19 d'une superficie de 822 m² avec habitation. Le prix de vente est fixé à 155 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 05 juillet 2022

Le Maire,



Didier MANUBY

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20220705-75_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Héléne, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle (arrivée à 18h30), JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. FALKENAU Carole (pouvoir à Mme Mège), FERREIRA (pouvoir à Mme Garrachon), ROSSIGNOL Alexis (pouvoir à M. Manuby), M. MEUNIER Thierry (pouvoir à M. Antunes)

N° 75/2022

Objet :

Droit de préemption urbain :
Parcelle AW 247

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner de M. et Mme LEMEUNIER Maxime au profit de M. Alain CAILLERETZ et Mme Myranda SERGERE. La parcelle est cadastrée AW 247 d'une superficie de 1 035 m² avec habitation. Le prix de vente est fixé à 185 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas user du droit de préemption urbain.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 05 juillet 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



M A I R I E

avenue du Plan d'Eau
63770 Les Ancizes-Comps
Tél : 04 73 86 80 14
Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20220705-76_2022-DE

Reçu le 07/07/2022

Publié le 07/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle (arrivée à 18h30), JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. FALKENAU Carole (pouvoir à Mme Mège), FERREIRA (pouvoir à Mme Garrachon), ROSSIGNOL Alexis (pouvoir à M. Manuby), M. MEUNIER Thierry (pouvoir à M. Antunes)

N° 76/2022

Objet :

Droit de
préemption
urbain :
Parcelles AT 268-
269

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner de M. Yann CALLOCH et Mme Sabrina BAILLAVOINE au profit de M. et Mme Michel BOILON. Les parcelles sont cadastrées AT 268-269 d'une superficie de 1 100 m² avec habitation. Le prix de vente est fixé à 80 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 05 juillet 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20220705-77_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle (arrivée à 18h30), JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. FALKENAU Carole (pouvoir à Mme Mège), FERREIRA (pouvoir à Mme Garrachon), ROSSIGNOL Alexis (pouvoir à M. Manuby), M. MEUNIER Thierry (pouvoir à M. Antunes)

N° 77/2022

Objet :
Droit de
préemption
urbain :
Parcelles AT 324-
716-761

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner de Mme Christine CHARPENTIER au profit de M. Sébastien BARADUC et Mme Angélique ARMELLIE. Les parcelles sont cadastrées AT 324-716-761 d'une superficie de 1 944 m² avec habitation. Le prix de vente est fixé à 170 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 05 juillet 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



M A I R I E

avenue du Plan d'Eau
63770 Les Ancizes-Comps
Tél : 04 73 86 80 14
Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20220705-78_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle (arrivée à 18h30), JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. FALKENAU Carole (pouvoir à Mme Mège), FERREIRA (pouvoir à Mme Garrachon), ROSSIGNOL Alexis (pouvoir à M. Manuby), M. MEUNIER Thierry (pouvoir à M. Antunes)

N° 78/2022

Objet :

Droit de
préemption

urbain :

Parcelle AV 402

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner de M. Nicolas SCHARINGER et Mme Danièle LUCIEN au profit de M. Brandon CARRIOT et Madame Sabine THERY. La parcelle est cadastrée AV 402 d'une superficie de 665 m² avec habitation. Le prix de vente est fixé à 140 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 05 juillet 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20220705-79_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle (arrivée à 18h30), JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. FALKENAU Carole (pouvoir à Mme Mège), FERREIRA (pouvoir à Mme Garrachon), ROSSIGNOL Alexis (pouvoir à M. Manuby), M. MEUNIER Thierry (pouvoir à M. Antunes)

N° 79/2022

Objet :

Droit de
préemption
urbain :
Parcelle AZ 240 -
241

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner de M. Claude VERDIER au profit de M. et Mme Weldy LAROCHE. Les parcelles sont cadastrées AZ 240-241 d'une superficie de 6 496 m² avec habitation. Le prix de vente est fixé à 160 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain.

M A I R I E
avenue du Plan d'Eau
63770 Les Ancizes-Comps
Tél : 04 73 86 80 14
Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 05 juillet 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



AR Prefecture

063-216300046-20220705-80_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle (arrivée à 18h30), JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. FALKENAU Carole (pouvoir à Mme Mège), FERREIRA (pouvoir à Mme Garrachon), ROSSIGNOL Alexis (pouvoir à M. Manuby), M. MEUNIER Thierry (pouvoir à M. Antunes)

N° 80/2022

Objet :

Droit de

préemption

urbain :

Parcelle AV 134

partie – AV 135

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner de Mmes MOUTARDE Maryse et Evelyne au profit de Mme Maryse LEFOUR. Les parcelles sont cadastrées AV 134 (partie) et AV 135 d'une superficie de 3 958 m². Le prix de vente est fixé à 35 860 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 05 juillet 2022

Le Maire,



Didier MANUBY

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



EXTRAIT DU REGISTRE

*Chargé le
07/07 avec
plan guide
d'attractivité*

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle (arrivée à 18h30), JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. FALKENAU Carole (pouvoir à Mme Mège), FERREIRA (pouvoir à Mme Garrachon), ROSSIGNOL Alexis (pouvoir à M. Manuby), M. MEUNIER Thierry (pouvoir à M. Antunes)

N° 81/2022

Objet :

Petites Villes de
Demain :
Schéma directeur
d'attractivité

La Commune des Ancizes-Comps est lauréate du programme « Petite ville de demain ». Dans ce cadre, il est proposé de lancer une étude Plan guide (Schéma directeur d'organisation et de requalification du centre-bourg.

L'objectif est de réaliser un plan global de requalification du cœur du bourg.

Ce plan guide est un document qui doit guider l'action municipale à court terme, tout en s'inscrivant dans une vision du territoire à long terme et doit prendre en compte les financements des opérations qui en découlent.

Les thématiques qui seront principalement abordées dans cette étude concernent la mobilité, les déplacements, l'aménagement des espaces publics et le maintien et le renforcement des commerces et services.

L'étude Plan guide pourrait bénéficier des subventions suivantes :

- dans le cadre du dispositif national PVD via le fonds de la Banque des Territoires géré par le Conseil Départemental du >Puy-de-Dôme,

- dans le cadre du Schéma Départemental de l'Habitat (SDH) au titre de l'élaboration d'un plan guide (schéma directeur d'organisation et de requalification du centre-bourg.

Ces 2 co-financements permettent d'atteindre les 80% d'aides.

SCHEMA DIRECTEUR D'ATTRACTIVITÉ - LES ANCIZES COMPS

Dépenses		Recettes			
Nature des dépenses	Montant H.T.	Nature des recettes	Montant H.T.	Montant TTC	%
Etude	40 000,00 €	Département63	20 000,00 €	24 000,00 €	50,00%
		Banque des territoires- Enveloppe PVD	12 000,00 €	14 400,00 €	30,00%
		Autofinancement	8 000,00 €	9 600,00 €	20,00%
Total dépenses	40 000,00 €	Total recettes	40 000,00 €	48 000,00 €	100%

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr

AR Prefecture

063-216300046-20220705-81_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'élaborer un plan guide et de solliciter le Conseil Départemental,
- autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour un marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration d'un plan guide sur la commune des Ancizes-Comps,
- autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 05 juillet 2022

Le Maire,



Didier MANUBY